

le ministre des Postes peut se montrer à la hauteur. J'espère qu'il se montrera encore à la hauteur dans ce cas-ci et qu'il saisira l'occasion que lui offre l'amendement. La déclaration du ministre se poursuit en ces termes:

... le gouvernement pourrait, à l'aide de ses immenses ressources, créer une société de la Couronne qui ferait la concurrence aux fabricants d'automobiles. L'étatisation est le moyen facile de s'en tirer. Le tour, pour le plus grand bien du public, est d'arriver à l'efficacité maximum mais sous la tutelle d'une réglementation gouvernementale et au besoin, de sa participation. Nous pourrions nous servir des ressources financières assez maigres du gouvernement et construire tout le réseau nous-mêmes. Je crois qu'il y a moyen de dépenser l'argent à meilleur escient à toutes sortes d'autres fins, du développement régional à l'aide extérieure.

J'attire l'attention de la Chambre sur deux choses qu'il y a dans cette déclaration. Premièrement, il y a cette suggestion saugrenue à mon avis, que le gouvernement se lance dans la fabrication des automobiles. Nous ne sommes pas ici ce soir pour discuter de l'industrie de l'automobile. Toutefois, il y a de nombreux domaines où le gouvernement pourrait utilement créer des sociétés de la Couronne. Nous avons plaidé en faveur d'une société de la Couronne à propos des médicaments, ce qui ferait baisser sûrement le prix des médicaments au Canada. Le gouvernement pourrait, dans bien des domaines, se lancer sur le marché pour faire la concurrence se rendant ainsi vraiment utile aux habitants de notre pays, faisant baisser les prix à la consommation et accroître l'efficacité de certaines industries, mais même si le gouvernement ne se lance pas dans ce domaine, cela ne veut pas dire qu'une société de la Couronne ne devrait pas être établie aujourd'hui pour Télésat. Le ministre prétend qu'il y a moyen de dépenser l'argent à meilleur escient à d'innombrables autres fins, du développement régional à l'aide extérieure. Cela revient à dire que si le gouvernement recueille des fonds pour Télésat, il n'aura pas d'argent pour le développement régional ou l'aide extérieure. Le ministre des Postes est certes un économiste trop averti pour croire à des sornettes pareilles.

Que nous ayons de l'argent pour l'aide extérieure, pour le développement régional ou Télésat dépend de la volonté du gouvernement d'établir un ordre de priorités pour ses emprunts. Depuis que le ministre fait partie du cabinet, il semble s'être rendu compte que ses collègues ne veulent pas modifier et réorganiser le régime actuel. Il en est venu à adopter une attitude défaitiste vis-à-vis de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. La déclaration du ministre me porte à croire que son objection, du moins la dernière en date,

[M. Saltsman.]

c'est que le gouvernement ne pourra trouver les fonds nécessaires, qu'il ne pourra financer l'entreprise et que, s'il affecte des fonds à cette fin, il ne restera plus rien pour d'autres projets. Ces fonds, d'où proviendront-ils? Quoi qu'il en soit, ce sera toujours d'une source canadienne. Il n'est pas question que Télésat soit financé par des capitaux étrangers. C'est l'épargne canadienne, quelle qu'elle soit, qui fournira l'argent, et peu importe, semble-t-il, qui utilise cet argent. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a des fonds ou si l'on peut en trouver. La question, la voici: Allons-nous obtenir des fonds en cédant la propriété de Télésat, en sacrifiant notre droit de regard et en créant un conflit d'intérêts, ou allons-nous en obtenir en émettant des obligations?

En d'autres termes, ceux qui auront investi dans Télésat auront un rendement. La question est la suivante: comment allons-nous faire? Il me semble qu'une méthode est beaucoup plus efficace et directe que tout autre pour cette entreprise nationale. Tout dépend des conditions que nous voulons offrir. Si le ministre est prêt à offrir le tiers des actions à des particuliers sous ce régime et s'il veut attirer les acheteurs, il devra leur faire une offre assez intéressante qui fera concurrence aux autres placements possibles. Rien ne nous empêche de rendre l'offre aussi avantageuse qu'une émission d'obligations.

• (9.20 p.m.)

A un moment donné des délibérations du comité, le ministre a déclaré—qu'il me reprenne, si je ne cite pas fidèlement—qu'il s'adressait aux entreprises et au public parce que, entre autres raisons, il ne voulait pas que les Canadiens en acquittent les frais. Si cette déclaration avait été faite par quelqu'un qui ne possédait pas les antécédents et les qualifications du ministre, j'aurais haussé les épaules et déclaré qu'il s'agissait d'une réponse d'ignare. Mais ce n'est pas un ignare qui a parlé. C'est le ministre des Communications et le ministre des Postes (M. Kierans), économiste averti et ancien président de la Bourse de Montréal. Que veut-il dire quand il déclare que nous aurons à en assumer les frais si cet organisme est financé à titre de société de la Couronne? La population du Canada aura à payer de toute façon, quelle que soit la manière dont il sera financé, à titre de société de la Couronne ou en vertu du présent arrangement.

Considérons la situation et les possibilités ainsi que les raisons pour lesquelles les Canadiens devront en acquitter les frais. Si l'entreprise n'est pas rentable, cela ne fait aucune